

# Mairie de CORBEILLES en Gâtinais

## CONSEIL MUNICIPAL du 20 MAI 2014

L'an 2014, le 20 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de M. GARDIA Georges, Maire

**Présents** : M. GARDIA Georges, Maire, Mme BESSE-DESMOULIERES Jacqueline, Mme SOUDAY Martine, M. HORNEZ Jean-Paul, M. CANELA Maxime, M. PYAT Jean-Claude, M. CONSTANT Daniel, M. LEBOEUF Jean-Pierre, Mme MARTIN Isabelle, Mme LANCELOT Corinne, Mme MAISON Sophie, Mme BARBER Catherine, Mme VIÑAS Maria Del Pilar

**Excusés ayant donné procuration** : Mme VOGEL Florence à M. GARDIA Georges, M. FRANCAERT Sébastien à Mme SOUDAY Martine

M. HORNEZ Jean-Paul a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 22 avril 2014 est approuvé à l'**unanimité**.

\*\*\*\*\*

Pour faire suite aux signalements faits par Mme BARBER, M. HORNEZ indique :

- Que les travaux concernant l'effondrement du plafond au 12 Place St Germain ont été réalisés
- Concernant la demande de récupération des tuiles du bâtiment à démolir, situé dans la parcelle devant accueillir la MARPA, la réponse est négative car c'est trop dangereux.
- Concernant le bar St Germain : il doit s'agir plutôt de tôles en fibrociment

### Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par le Conseil Municipal au titre de l'article L 2122.22 du Code Général, et après avoir consulté les adjoints, il a été décidé **de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain** dont est titulaire la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

- ↳ Parcelles P N° 854 et 247 – sises 12 avenue de Montargis - Zone UA – d'une superficie totale de 257 m<sup>2</sup> - bâti sur terrain propre – Propriété de Mme GONON Françoise
- ↳ Parcelle P N° 539 – sise 62 Avenue de Montargis – Zone UA– d'une superficie de 701 m<sup>2</sup> - bâti sur terrain propre – Propriété des consorts CHARDONNEREAU

### Proposition membres Commission des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 9 avril 2014, le Directeur des services fiscaux nous indique que conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, il est institué une commission communale des impôts directs composée du Maire, ou de son adjoint délégué, et de 6 commissaires.

Les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal doit établir une liste de contribuables comportant 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants, soit **24 noms au total**, dont :

- 16 contribuables domiciliés dans la commune
- 4 contribuables domiciliés hors de la commune
- 4 contribuables propriétaires de bois, domiciliés dans la commune ou hors commune.

Les services fiscaux nommeront 6 titulaires et 6 suppléants à partir de cette liste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DESIGNE** Monsieur le Maire, Georges GARDIA, en qualité de Président de la Commission Communale des Impôts Directs,

**FIXE** la liste des contribuables parmi lesquels les services fiscaux désigneront 6 titulaires et 6 suppléants comme suit :

Contribuables domiciliés dans la commune (16)

- Madame BESSE-DESMOULIERES Jacqueline
- Monsieur CANELA Maxime
- Madame BARBER Catherine
- Monsieur CONSTANT Daniel
- Monsieur HORNEZ Jean-Paul
- Madame MAISON Sophie
- Monsieur PYAT Jean-Claude
- Monsieur LEBOEUF Jean-Pierre
- Madame LANCELOT Corinne
- Madame GRAVIER Michèle
- Monsieur GIRARD Francis
- Monsieur LELIEVRE Joël
- Monsieur GUET Francis
- Monsieur CLEMENT Gérard
- Madame LACROIX Christine
- Madame VINAS Maria del PILAR

Contribuables domiciliés hors de la commune (4)

- Monsieur BOUGREAU Francis
- Monsieur CHANCEAU Raoul
- Monsieur PERON François
- Monsieur GUILLAUMIN William

Contribuables propriétaires de bois domiciliés dans la commune ou à défaut hors de la commune(4)

- Monsieur HARVEAU Patrick
- Monsieur DARDELET Michel
- Monsieur VIOLAS Lucien
- Monsieur PARANT André

Délibération votée à l'**unanimité**.

**Rémunération du personnel de l'accueil de loisirs juillet 2014**

VU notre délibération N° 2013.05.22 en date du 2 mai 2013,

VU la proposition de la Commission ENFANCE lors de la réunion du 12 mai 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** que les personnels seront rémunérés sur la base d'un **FORFAIT HEBDOMADAIRE**, fixé à :

* Animateur diplômé	: 333,00 €
* Animateur stagiaire et non diplômé	: 318,00 €
- vacation par nuit pour le camping au sein du centre culturel	: 12,70 €
- rémunération garderie du matin (1/2 heure)	: 4,75 €

**CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités utiles.

Délibération votée à l'**unanimité**.

**Tarif accueil de loisirs du mercredi dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires au 01/09/2014**

CONSIDERANT la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014/2015,

VU les propositions de la Commission Enfance lors de sa réunion du 12 mai 2014 pour fixer le tarif de l'accueil de loisirs du mercredi,

VU la réglementation de la C.A.F. dans le cadre de la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement »,

VU notre délibération N° 2013.12.70 en date du 16 décembre 2013 fixant les tarifs pour le Centre de l'Enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et notamment pour l'accueil de loisirs du mercredi, comme suit :

**Accueil de loisirs**

Tarif à la journée (repas du midi et goûter inclus).

Quotient Familial	Tarif CORBEILLOIS	Tarif HORS COMMUNE
De 0 à 331	3,70 €	4,88 €
De 332 à 532	6,40 €	8,43 €
De 533 à 710 inclus	8,20 €	10,81 €
Au-dessus de 710		
1 <sup>er</sup> enfant	13,70€	20,82 €
2 <sup>ème</sup> enfant	12,40 €	18,85 €
3 <sup>ème</sup> enfant	11,00 €	16,72 €

CONSIDERANT que pour bénéficier de l'aide de la CAF pour la mise en place de l'accueil de loisirs du mercredi de 11 h 30 à 18 H 00, le tarif maximum ne peut dépasser 80 % du tarif ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de mettre en place une **garderie périscolaire de 11 H 30 à 12 H 30** pour les enfants qui ne seront pas inscrits à l'accueil de loisirs. Les enfants seront gardés par du personnel différent de l'accueil de loisirs et également dans un local différent (grande salle du Centre Culturel de l'Enfance). Le tarif est de **1,20 € la demi-heure**. Toute demi-heure entamée est due.

**DECIDE** de mettre en place un **accueil de loisirs de 11 h 30 à 18 h 00, avec repas** et goûter, conformément aux directives de la CAF et de Jeunesse et Sports, dans les locaux habituels.

**FIXE** le tarif pour l'accueil de loisirs du mercredi de 11 H 30 à 18 H 00, comme suit **à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014** :

Tarif à la journée (repas du midi et goûter inclus).

Quotient Familial	Tarif CORBEILLOIS	Tarif HORS COMMUNE
De 0 à 331	2,90 €	3,77 €
De 332 à 532	5,10 €	6,63 €
De 533 à 710 inclus	6,50 €	8,45 €
Au-dessus de 710		
1 <sup>er</sup> enfant	8,90 €	15,00 €
2 <sup>ème</sup> enfant	8,00 €	13,50 €
3 <sup>ème</sup> enfant	7,20 €	12,15 €

**SOLLICITE** la prestation pour cet accueil de loisirs auprès de la CAF.

**CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives.

Délibération votée à l'**unanimité**.

### **Bilan du Centre de l'Enfance – Année 2013**

Monsieur le Maire présente le bilan financier pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire, pour l'année 2013 qui s'établit comme suit (tableau joint : annexe 1) :

RECETTES	<b>30.704,62 €</b>
DEPENSES	<b>91.439,76 €</b>

Le montant de la participation de la commune au fonctionnement de l'accueil de loisirs et périscolaire pour l'année 2012 s'élève donc à **60.735,14 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le compte de résultat du Centre Aéré pour l'année 2013 :

RECETTES	<b>30.704,62 €</b>
DEPENSES	<b>91.439,76 €</b>
Participation de la commune	<b><u>60.735,14 €</u></b>

Délibération votée à l'**unanimité**.

Monsieur CANELA précise qu'au niveau des recettes versées par les familles le périscolaire représente 50 %.

Mme la Secrétaire Générale est chargée de contacter la Communauté de Communes de Beaune pour avoir des informations sur les tarifs et horaires de leur accueil de loisirs.

Les membres du Conseil s'interrogent sur les éventuels apports d'enfants des nouveaux locataires dans le lotissement de l'Ouche des Chevalliers et donc les répercussions sur les effectifs de l'école et du centre de l'enfance. Concernant ce lotissement, M. HORNEZ précise que la voirie ne correspond pas aux normes PMR (personnes à mobilité réduite). La commune devra racheter les deux accès, comme prévu dans la convention signée avec HAMOVAL, qui se trouvent sur l'emprise d'emplacements réservés.

### **Transports scolaires : prise en charge tout ou partie par la commune**

Question reportée au prochain Conseil Municipal, en attente de précision quant au montant exact de l'augmentation des tarifs.

## **Location au 01/06/2014 du logement 3 rue du Château – RDC**

Suite au départ de MMme ARSLAN au 28/02/2014, Monsieur le Maire propose que le logement soit attribué à M. PACHECO Christian et Mme HIBON Sarah, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de louer, à compter du **1<sup>er</sup> juin 2014**, à M. PACHECO Christophe et Mme HIBON Sarah, un logement communal d'une superficie de 83,05 m<sup>2</sup>, comprenant une cuisine, un salon, une salle à manger, 2 chambres, salle de bain, WC, dans le pavillon sis 3 rue du Château, au rez-de-chaussée. Avec jouissance d'un jardin privatif, d'une cave et d'un garage. Le loyer mensuel pour le logement est fixé à **401,50 €** et pour le garage à **28,50 €**, conformément à la convention PALULOS signée avec l'Etat, soit un total de **430,00 €/mois**.

**DIT** que le loyer est révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année sur la base de l'Indice de la Révision des Loyers (IRL) du 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente publié par l'INSEE (Première révision au 01/01/2011).

**CHARGE** Monsieur le Maire de régler toutes les formalités utiles.

Délibération votée à l'**unanimité**.

## **Convention avec le Conseil Général pour la numérisation des registres d'état civil**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Conseil Général – Direction des Archives Départementales, nous sollicitant pour numériser les registres d'état civil de notre commune de 1589 à 1832.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Général pour la numérisation des registres d'état civil de 1589 à 1832.

**CHARGE** Monsieur le Maire des formalités administratives.

Délibération votée à l'**unanimité**.

## **Affaires diverses**

### **M. GARDIA**

- informe des jugements du Tribunal Administratif d'ORLEANS des recours intentés par M. Jean-Jacques ALBERTINI :

\* dans le cadre du recours contre la décision du maire de la commune de Corbeilles rejetant la demande de M. ALBERTINI tendant à l'abrogation du P.O.S, la commune est condamnée à verser à M. ALBERTINI la somme de 35,00 €

\* dans le cadre du recours contre les permis de construire dans le lotissement de l'Ouche des Chevalliers référencés : 2012/20 – 2012/21 - 2012 /22 – 2012/23 – 2013/2 - 2013/3 – 2013/5, M. Jean-Jacques ALBERTINI est condamné à verser à la commune de Corbeilles la somme de 1.000 € par dossier, soit 7.000 €.

M. ALBERTINI a également déposé deux recours contre les délibérations relatives à l'achat des terrains pour la MARPA, d'une part, et la piscine, d'autre part. M. GARDIA rappelle qu'il a reçu à plusieurs reprises les membres de la famille ALBERTINI concernant les possibilités d'achat par la commune de terrains leur appartenant.

- indique que le Conseil Général nous a attribué une subvention de 1.350 € pour le spectacle du 22 mars 2014

- le Conseil Régional met en place des contrats territoriaux
- Nous envisageons de réaliser avec la CCI du Loiret une étude sur le devenir du St Germain
- indique que le rapport du Groupement de gendarmerie fait apparaître une légère baisse des délits sur le département du Loiret, sauf pour les cambriolages.
- Pour l'entretien des équipements sportifs la CC4V nous verse pour l'année 2013 la somme de 21.836 € suite à la mise en place des nouveaux calculs (pour 2012 = 9.643,96 €)

#### **Mme BESSE-DESMOULIERES**

- Informe que le Repas de l'Amitié du 18 mai s'est bien passé, et remercie Daniel CONSTANT pour son animation de chansons françaises
- En ce qui concerne les rythmes scolaires, nous avons adressé un questionnaire aux familles le 15 mai dernier ; à ce jour nous avons environ 10 retours par classe. Le Projet Educatif Territorial a été envoyé à l'Inspection Académique. Une réunion du COPIL aura lieu le 27 mai prochain à 18 H 00. Nous allons relancer les associations suite à la modification des créneaux des « Nouvelles Activités Périscolaires » qui auront lieu le mardi et le vendredi de 15 H 15 à 16 H 30. Si l'ensemble des enfants participent (soit à ce jour 198) nous devons avoir 4 agents en maternelle (1 animateur pour 14 enfants) et 8 agents en élémentaire (1 animateur pour 18 enfants). On estime le coût du personnel à environ 13.500 €, auquel il faut déduire l'aide de la CAF : 8.910 €, soit une dépense de 4.590 €, soit un coût par enfant de 23,00 €. Si on organise une simple garderie, sans aide de la CAF, il faut compter 10 agents (soit environ 8.800 €), ce qui ramène le coût par enfant à 47,00 €.

Mme VINAS est favorable à ces rythmes scolaires qui respectent le biorythme des enfants.

#### **M. HORNEZ** informe :

- La visite de l'église par la commission de sécurité a eu lieu le 11 avril dernier. L'effectif pouvant être accueilli est de 389 personnes. Des menus travaux sont à réaliser pour lever les remarques. Le registre de sécurité doit être tenu à jour.
- Au niveau des inondations, plus de 60 personnes sont déclarées en mairie. Nous avons fait une demande de reconnaissance « catastrophe naturelle » auprès de la Préfecture du Loiret, qui sera envoyée au Ministère de l'Intérieur pour décision. Nous avons mis en place un enlèvement des encombrants. Il remercie les personnels du service technique, Cristal Union et les entreprises JOUANNET et CLEMENT pour l'aide apportée. A noter que la Gendarmerie demande que les portes des garages en bois qui ont été endommagées soient remplacées par des portes PVC.
- Pour le verger : reprise de menus travaux ; positionnement du mur à pêches à définir en commission Travaux ; l'arrosage automatique doit être installé.
- Au niveau du personnel du service technique : M. VIALATTE est toujours en arrêt suite à son accident de travail du 23 avril 2013 et devrait reprendre à mi-temps thérapeutique au 1<sup>er</sup> juin prochain. Le Responsable du service technique souhaite renforcer l'équipe et demande le recrutement d'un saisonnier pour la période d'été.
- Nous avons réalisé le nettoyage de 8 cuves à fuel pour un montant de 5.558,45 € HT + le traitement des déchets au prix forfaitaire de 190 € HT la tonne.
- Concernant l'empierrement des chemins ruraux et de ceux de l'association foncière, la réception des travaux aura lieu le 2 juin à 9 h 00. Nous avons refusé la réception des travaux du chemin des Pâturaux qui ne donnent pas satisfaction.
- Informe des travaux d'enfouissement d'un réseau HTA 20.000 volts. Les terrassements auront lieu jusque fin juin 2014.
- Énumère quelques « incivilités » ayant eu lieu sur notre territoire : dégradation de l'abribus à Bréau vandalisé par des enfants ; dépôts sauvages de déchets verts, d'appareils électroménagers... ; dégradation à la Spirale du Temps.
- Une convention d'étude diagnostic sur les chemins ruraux a été signée avec la SAFER qui nous a remis son rapport. Nous l'avons refusé car ils n'ont pas pris en compte les documents « actualisés » suite aux travaux connexes.
- Concernant la MARPA, nous allons déposer un permis de démolir pour la maison en ruine (ex terrain de M. POKORNY) et une partie des dépendances du logement 4 rue de la Motte.
- Le Syndicat du Fusin : le nouveau président est M. Joël FACY. Il entretient 135 km de rives. Au niveau de la Préfecture, un groupe de travail élabore le guide de bon entretien des cours d'eau avec nouvelle classification.
- Nous avons confié le fauchage des accotements à une entreprise.
- Les travaux de voirie du programme 2013 ne sont toujours pas terminés suite au litige avec les consorts ALBERTINI (rue du Château). Pour les travaux 2014, nous devons identifier les problèmes de voirie et

# ANNEXE 1

## BILAN ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE 2013

### Mandats et titres sur l'exercice comptable 2013

RECETTES		DEPENSES (*)	
Inscription des enfants	<b>23 615,70 €</b>	Alimentation (art. 6042/611/60623)	<b>5 949,78 €</b>
Participation CAF (1)	<b>6 621,34 €</b>	Fournitures diverses (art.60628-60631-60632-6064-6068-6182-6475-6232)	<b>995,23 €</b>
Participation MSA	<b>467,58 €</b>	Sorties (6042)	<b>1 703,50 €</b>
		Eau, électricité, gaz (art 60611 / 60621)	<b>8 289,50 €</b>
		Téléphone - Affranchissement (art 6261 / 6262)	<b>887,68 €</b>
		Entretien mobilier, bâtiment (61522 / 611)	<b>2 111,06 €</b>
		Maintenance (art 6156 / 6135)	<b>1 625,23 €</b>
		Charges salariales	<b>69 877,78 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 704,62 €</b>		<b>91 439,76 €</b>

(\*) ne sont pas prises en compte les dépenses d'investissements

(1) dont 561,14 € de régularisation au titre de l'exercice 2012

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE : 60 735,14 €**

la commission Travaux aura en charge de faire des choix, sachant que nous devons poursuivre le renforcement de la route de Fays.

- La rénovation de la toiture du kiosque est terminée.
- Pavillons 1 rue du Château : les travaux pour la toiture vont être lancés. Il nous faudra définir le devenir de ce pavillon.

**Mme SOUDAY** indique qu'une réunion de la commission Animation va avoir lieu concernant l'occupation du gymnase.

**Mme BARBER** signale :

- Problème de la sono à l'église
- L'auto-école souhaiterait une place réservée pour son véhicule
- Problème de néon au vestiaire du foot. M. GARDIA précise que le vestiaire du foot reste souvent allumé toute la nuit ! Suite aux intempéries INEO n'a pas pu accéder sur le terrain.

**Mme MAISON** informe que le Docteur CHABIN arrêterait ses consultations au mois d'août et qu'il n'a pas de remplaçant. Il restera donc un seul médecin à Corbeilles.

**M. PYAT** transmet les remerciements de Mme LEGER. Il réitère sa demande pour que soit réalisé les travaux sur les trottoirs avenue de Montargis (notamment au niveau du 56)

**Mme VIÑAS** est satisfaite de l'arrivée de nouveaux voisins et demande si M. ARSLAN avait toujours les clés. Il lui est répondu par l'affirmative, avec l'accord de M. le Maire.

**M. CONSTANT** déplore un laisser-aller de la végétation à Pampou. S'ajoute à cela un locataire qui « monte une décharge ». Il est répondu qu'un courrier va être adressé aux propriétaires pour qu'ils nettoient leur terrain.

**Mme LANCELOT** lors du repas de l'Amitié, des personnes ont émis le souhait d'une réunion avec les élus.

**M. LEBOEUF** estime qu'une réunion sur l'occupation du gymnase est effectivement nécessaire. Concernant la Grande Rue en sens unique, y-a-t'il une avancée sur la réflexion par rapport au signalement de Mme BARBER ?

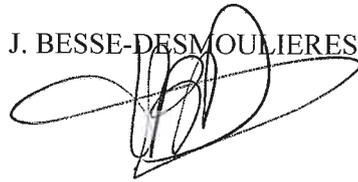
**Mme MARTIN** souhaite savoir la suite qui sera donnée au courrier des parents d'élèves concernant les robinets d'eau chaude à l'école. M. HORNEZ informe que la solution a été trouvée et que les travaux vont être réalisés dans les meilleurs délais.

**Fin de la séance à 01 H 15**

G. GARDIA



J. BESSE-DESMOULIERES



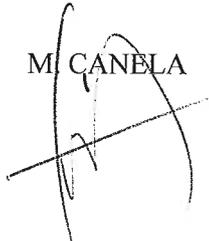
JP HORNEZ



M. SOUDAY



M. CANELA



JC PYAT

D. CONSTANT



JP LEBOEUF



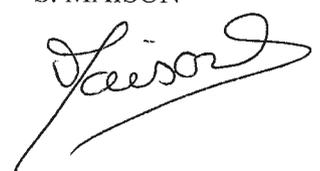
I. MARTIN



C. LANCELOT



S. MAISON



C. BARBER

MDP VIÑAS